



Conseil économique et social

Distr. générale
30 octobre 2007
Français
Original : anglais

**Comité chargé des organisations
non gouvernementales**
Session ordinaire de 2008
21-30 janvier 2008

**Rapports quadriennaux pour la période 2003-2006
présentés sous le couvert du Secrétaire général
en application de la résolution 1996/31
du Conseil économique et social***

Note du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Earthjustice	2
2. Howard Center for Family, Religion & Society	6
3. Initiatives – Women in Development.	8
4. Mouvement international de la réconciliation.	11
5. Shimin Gaikou Centre.	14

* Les rapports présentés par les organisations non gouvernementales ne sont pas revus par les services d'édition.



1. Earthjustice

(Statut consultatif spécial accordé en 1991)

I. Introduction

i) But et objectifs de l'organisation

Earthjustice, anciennement connue sous le nom de Sierra Club Legal Defense Fund, est une organisation de droit de l'environnement à but non lucratif, d'intérêt public qui vise à fournir des conseils concernant le droit de l'environnement, son contenu et son application au nom d'autres organisations sans but lucratif intéressées à protéger, à préserver et à renforcer l'environnement naturel et humain. Earthjustice assure la représentation juridique d'autres organisations devant les tribunaux des États-Unis d'Amérique et les tribunaux internationaux.

Earthjustice encourage l'instauration de droits et de normes internationaux relatifs à l'environnement grâce à sa participation aux travaux de la Commission des droits de l'homme (Commission) et désormais du Conseil des droits de l'homme (Conseil) ainsi que de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme (Sous-Commission). De plus, Earthjustice informe ses membres et d'autres personnes sur les droits et les normes internationaux relatifs à l'environnement.

ii) Changements organisationnels importants

Modification des statuts

Les statuts d'Earthjustice ont été révisés en 2005 par la résolution suivante :

Résolution : Les statuts seront modifiés en mars 2005 pour tenir compte du fait que le mandat du président sera désormais de deux ans avec possibilité de prolongation d'un an par accord mutuel.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

i) Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et aux conférences et autres réunions des Nations Unies

a. Commission des droits de l'homme (Genève)

Au cours de la période considérée, des représentants d'Earthjustice ont participé à toutes les sessions de la Commission. Earthjustice a notamment collaboré avec les fonctionnaires des Nations Unies et les représentants des organisations gouvernementales et non gouvernementales pour défendre les droits de l'homme et l'environnement.

À la cinquante-neuvième session de la Commission (17 mars-25 avril 2003), Earthjustice a fait un exposé sur la violation des droits humains des communautés rurales de la vallée du Narmada en Inde. Elle a également fait avec Human Rights Advocates une déclaration sur les déchets toxiques et les droits économiques, sociaux et culturels au titre du point 10 de l'ordre du jour. À l'appui de cette

déclaration, Earthjustice a organisé le 15 avril 2003 à l'Institut universitaire d'études du développement à Genève une manifestation ouverte au public sur les effets de la mondialisation sur les plus démunis. Earthjustice a participé activement aux discussions entre les membres et les observateurs de la Commission en vue de l'adoption de la résolution 2003/71 sur « les droits de l'homme et l'environnement en tant qu'éléments du développement durable ». À l'appui de ces discussions, Earthjustice a organisé le 10 avril une manifestation parallèle sur la question des suites à donner à Johannesburg en matière de droits de l'homme, à laquelle étaient présents des représentants du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE). Earthjustice a également publié et diffusé l'édition d'avril 2003 de son rapport sur les droits de l'homme et l'environnement.

À la soixantième session de la Commission (15 mars-23 avril 2004), Earthjustice a présenté avec Human Rights Advocates un exposé sur les déchets toxiques et les droits économiques, sociaux et culturels au titre du point 10 de l'ordre du jour. Comme suite à la résolution 2003/71 de la Commission sur « les droits de l'homme et l'environnement en tant qu'éléments du développement durable », Earthjustice a organisé le 6 avril 2004, avec les Gouvernements du Costa Rica et de l'Afrique du Sud, une manifestation parallèle sur les droits de l'homme et l'environnement, à laquelle ont participé des représentants du PNUE, de la CENUE et de la faculté de droit de l'Université de Genève. Earthjustice a également publié et diffusé l'édition d'avril 2004 de son rapport sur les droits de l'homme et l'environnement.

À la soixante et unième session de la Commission (14 mars-22 avril 2005), Earthjustice a participé activement aux discussions entre les Gouvernements du Costa Rica, de la Suisse et de l'Afrique du Sud et les membres et observateurs de la Commission au sujet de l'adoption de la résolution 2005/60 sur les droits de l'homme et l'environnement en tant qu'éléments du développement durable. À l'appui de cette résolution, Earthjustice a fait une déclaration sur les effets de la dégradation de l'environnement sur les droits des pauvres, au titre du point 17 de l'ordre du jour. Earthjustice a également présenté avec Human Rights Advocates un exposé sur les déchets toxiques et les droits économiques, sociaux et culturels au titre du point 10 de l'ordre du jour. Enfin, Earthjustice a publié et diffusé l'édition d'avril 2005 de son rapport sur les droits de l'homme et l'environnement et l'a présenté lors d'une manifestation parallèle le 8 avril 2005.

Earthjustice a assisté à la soixante-deuxième et dernière session de la Commission (13-27 mars 2006), au cours de laquelle il n'y a pas eu de débat de fond et où une seule organisation non gouvernementale a fait une intervention.

b. Conseil des droits de l'homme (Genève)

Earthjustice a assisté à la première session du Conseil des droits de l'homme (19-30 juin 2006) et organisé une manifestation parallèle ayant pour invitée M^{me} Wangari Mathai, prix Nobel 2004, qui était un des orateurs principaux à la cérémonie d'ouverture du Conseil.

Earthjustice a pris part à la deuxième session du Conseil des droits de l'homme (18 septembre-6 octobre 2006) ainsi qu'aux réunions des groupes de travail sur la formation institutionnelle du Conseil qui ont suivi.

c. *Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme (Genève)*

Au cours de la période considérée, Earthjustice a assisté à plusieurs sessions de la Sous-Commission ainsi qu'au Forum social organisé par elle en juillet 2002.

d. *Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE)*

Earthjustice a assisté à plusieurs réunions organisées par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe sur la Convention d'Aarhus. Elle a participé aux 14 réunions du Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus (en mars 2003, septembre 2003, janvier 2004, mai 2004, septembre 2004, décembre 2004, janvier 2005, mai 2005, octobre 2005, décembre 2005, mars 2006, juin 2006, octobre 2006 et décembre 2006 à Genève). Earthjustice a participé à la deuxième réunion des parties à la Convention d'Aarhus à Almaty (Kazakhstan) en mai 2005 et a pris une part active aux débats sur la Déclaration d'Almaty et sur les résolutions issues de ladite réunion. Il a également fait une intervention orale avec Eco-Forum sur les travaux du Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus.

ii) **Coopération avec les programmes et les institutions spécialisées des Nations Unies**

Earthjustice a eu des entretiens avec le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur les conséquences néfastes des mouvements et déversements illicites de produits et déchets toxiques et nocifs pour la jouissance des droits de l'homme, le Rapporteur spécial sur la promotion du droit à un logement convenable et le Rapporteur spécial sur les peuples autochtones, et leur a présenté les résultats de ses études.

Les représentants d'Earthjustice ont rencontré de hauts fonctionnaires et d'autres organisations non gouvernementales auprès desquels ils ont fait valoir les recommandations formulées par le Rapporteur spécial sur les déchets toxiques à propos des droits de l'homme et de l'environnement.

Dans la perspective de la soixantième session de la Commission et en vue de l'élaboration du rapport sur les droits de l'homme et l'environnement demandé dans la résolution 2003/71, Earthjustice a organisé le 14 novembre 2003 à la Maison internationale de l'environnement à Genève une réunion à laquelle ont notamment pris part des représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de la CENUE et des secrétariats des conventions de Bâle, de Stockholm et d'Aarhus. Earthjustice a également fait un exposé lors d'une table ronde sur les droits de l'homme et l'environnement organisée le 12 mars 2004 par le PNUE, la Suisse et le Réseau Environnement de Genève pour la mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève.

Les représentants d'Earthjustice ont par ailleurs travaillé en étroite collaboration avec le secrétariat de la Convention de Bâle sur les déchets dangereux, avec divers programmes du PNUE à Genève et avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève, auxquels ils ont fourni de la documentation.

Earthjustice a participé au troisième comité préparatoire de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, qui s'est tenu à Vienne en septembre 2005.

Enfin, Earthjustice a fait des interventions orales aux réunions du Comité national du PNUE à Genève.

iii) Initiatives prises par l'organisation en appui aux objectifs de développement convenus au niveau international, en particulier ceux du Millénaire pour le développement

Earthjustice s'est attachée en particulier à faire connaître les rapports entre l'Objectif 7 (Assurer un environnement durable) et l'Objectif 1 (Réduire l'extrême pauvreté et la faim). Dans cette optique, Earthjustice a organisé le 12 avril 2005 au Palais des Nations une manifestation à l'intention de la mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève sur le thème de l'environnement et des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté, à laquelle ont participé des représentants de l'Union mondiale pour la nature (UICN) et de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC).

2. Howard Center for Family, Religion & Society

(Statut consultatif spécial accordé en 2003)

I. Introduction

L'objectif du Howard Center est d'entretenir un dialogue constructif sur la famille et de servir de point de ralliement aux systèmes familiaux du monde à base religieuse. Dans l'esprit du paragraphe 3 de l'article 16-3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, selon lequel « la famille est l'élément naturel et fondamental de la société », le Howard Center a créé le Congrès mondial de la famille, conférence internationale visant à promouvoir la réflexion, les politiques publiques et l'action en faveur de la famille. Au cours de la période considérée, la vision et les fonctions du Centre n'ont pas connu de changement majeur.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

i) Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et aux grandes conférences et réunions des Nations Unies

Pendant la période considérée, les représentants du Howard Center ont assisté aux trois réunions suivantes :

Quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, 28 février-11 mars 2005 à New York. Les représentants du Howard Center ont assisté aux réunions et ont fait campagne sur les questions relatives à la traite des êtres humains et à la santé des femmes. Le Howard Center a par ailleurs participé à l'organisation d'une manifestation parallèle des ONG sur le thème de l'information des femmes sur la santé génésique.

Cinquantième session de la Commission de la condition de la femme, 27 février-10 mars 2006 à New York. Les représentants du Howard Center ont assisté aux réunions et ont fait campagne sur les questions ayant trait à la santé des femmes.

Huitième session du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées, 14-25 août 2006, New York. Un représentant du Howard Center a assisté aux réunions et a fait campagne sur des questions touchant la santé des personnes handicapées et la dignité et la valeur intrinsèque de la personne humaine.

Comité pour la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, 4 décembre 2003, New York. Ce colloque de haut niveau a été créé pour promouvoir la famille et coopérer à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille au niveau de l'Organisation des Nations Unies et partout dans le monde.

ii) Initiatives d'appui aux objectifs du Millénaire pour le développement

L'initiative majeure du Howard Center, le Congrès mondial de la famille, ainsi que ses 15 autres projets en cours ou en préparation, concourent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des recherches ayant conclu que la famille naturelle était le meilleur moyen de combattre la pauvreté et la faim (Objectif 1), de promouvoir l'éducation (Objectif 2), d'améliorer la santé maternelle (Objectif 4) et de lutter contre les maladies (Objectif 5), le Howard Center s'attache à faire mieux connaître la valeur et à la doter d'un réseau de défenseurs aux niveaux national et international. Il a organisé à Mexico du 29 au 31 mars 2004 le troisième Congrès mondial de la famille, auquel ont pris part plus de 3 300 délégués venus d'une soixantaine de pays et dont les travaux ont contribué à orienter les idées, les politiques et les mesures relatives à la famille dans le monde entier. Le Howard Center a également planifié la tenue, du 11 au 13 mai 2007 à Varsovie, du quatrième Congrès mondial de la famille.

Mais l'organisation n'a pas poursuivi sa participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires faute de moyens financiers et en raison d'un système de représentation basé exclusivement sur le volontariat. Du fait de ces problèmes, il lui a été difficile d'assister aux réunions internationales organisées hors de New York et de collaborer avec les organes et les institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain et aux sièges.

3. Initiatives – Women in Development

(Statut consultatif spécial accordé en 1999)

I. Introduction

i) L'IWID a été créée en 1989 par un groupe de femmes issues d'ONG de toute l'Inde face à la nécessité pour le mouvement féministe indien de développer ses outils conceptuels et de promouvoir les femmes individuellement et collectivement. L'IWID s'efforce de mettre en avant leurs droits et de faire entrer le souci de l'égalité des sexes dans le dialogue politique. Dix-huit ans après sa fondation et en dépit des nombreux bouleversements qu'ont connus les régions, l'IWID continue d'œuvrer à divers niveaux pour l'égalité des sexes. Elle s'emploie à aider les organisations de la société civile et les organisations gouvernementales à autonomiser les femmes et à sensibiliser les hommes à l'égalité des sexes ainsi qu'à influencer les politiques des institutions officielles ou non aux niveaux local, national et international afin qu'elles tiennent compte des préoccupations des femmes. Elle s'acquitte de cette mission par des activités de formation, de recherche, de documentation, de promotion et de partenariat.

II. Activités menées pendant la période considérée

Conférence Beijing+10 : Quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, 28 février au 11 mars 2005, New York. Les représentants de l'organisation ont assisté aux réunions et ont prôné les droits fonciers des femmes.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) : Réunion intergouvernementale de haut niveau sur le Programme d'action de Beijing, 7-10 novembre 2004, Bangkok. Les représentants de l'organisation ont assisté aux réunions et prôné les droits fonciers des femmes, dénonçant le déni de ces droits et insistant pour qu'il en soit question dans le document final de la réunion. *Beijing+10 – Forum des ONG de l'Asie-Pacifique*, 1^{er}-3 juillet 2004, Bangkok. Ce forum a réuni de nombreuses ONG actives dans la région. L'IWID, qui a participé à la fois à la phase préparatoire de la Conférence de Beijing et à son suivi, a pris part à cette rencontre, qui lui a donné l'occasion d'exposer les préoccupations de l'Inde et aussi de mettre en évidence les lacunes dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing.

Dixième Rencontre internationale sur les femmes et la santé – Le Programme sur les droits économiques, sociaux et culturels des femmes a organisé le 24 septembre 2005 à New Delhi, dans le cadre de cette rencontre, un atelier auquel était invité le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la santé, M. Paul Hunt. Le représentant de l'IWID y a participé et présenté les problèmes de santé des Indiennes. L'IWID a également présenté un document sur les conséquences du tsunami sur la santé des femmes.

Cours de perfectionnement sur les droits économiques, sociaux et culturels – L'IWID est l'un des principaux membres de Beyond the Circle, réseau national qui s'emploie à renforcer les droits économiques, sociaux et culturels en Inde et a aidé à la protection et à la promotion de ceux des femmes. Elle a coorganisé le cours de perfectionnement sur les droits économiques, sociaux et culturels qui s'est tenu

du 13 au 20 mai 2006 à Chiang Mai (Thaïlande) et qui a réuni des participants de 15 pays. Il était entièrement organisé autour du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Onzième Commission nationale de planification de l'Inde – En collaboration avec d'autres organisations de femmes, l'IWID participe activement à l'élaboration du onzième plan quinquennal. De nombreuses activités ont été menées à cette fin, notamment des consultations régionales et nationales et la création d'un groupe de réflexion sur les demandes particulières des femmes à prendre en considération à la lumière de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Programme d'action de Beijing.

Documents : l'IWID attache une grande importance aux processus et mécanismes des Nations Unies. Pendant la période considérée, elle a publié les brochures suivantes et en a assuré une large diffusion auprès d'organisations non gouvernementales, des États parties et d'autres organisations de la société civile.

Droit à l'alimentation : la brochure sur le droit à l'alimentation analyse les différentes questions relatives à ce droit afin d'éclaircir les concepts et leurs liens. Elle explique également le droit à l'alimentation du point de vue des biens et services qu'il recouvre.

La brochure définit le droit à l'alimentation, aborde les nouvelles questions qui se posent en matière de consommation, de production et de distribution et aborde également la question de l'intervention des municipalités pour garantir le droit à une alimentation adéquate.

Circle of Rights : cette brochure vise à donner une information claire sur les droits économiques, sociaux et culturels et pourra servir de manuel de formation. Elle présente un aperçu des engagements internationaux, expose les problèmes et préoccupations liés à ces droits et décrit la responsabilité de l'État dans leur protection et leur promotion. Elle analyse également le droit à une alimentation, un logement, une santé et une éducation convenables dans la perspective du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Les femmes et le logement : la situation du droit au logement en Inde exige que les organisations de la société civile en reconnaissent l'importance et fassent campagne ensemble pour changer les politiques et les programmes. La brochure vise à élargir la définition du logement et à aborder la question du point de vue des femmes, par une analyse des obligations nationales et internationales découlant du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Manuel sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : ce manuel vise à mieux faire connaître et comprendre la Convention, sa portée et son utilité. Il aborde les questions conceptuelles, fondamentales et contextuelles et en explique les subtilités afin d'informer et aussi de promouvoir l'application de la Convention. Les concepts et principes sont abordés du point de vue de l'ensemble des secteurs et domaines d'application afin d'élargir le champ des utilisateurs.

Dossier multimédia : le besoin de matériels didactiques expliquant clairement les concepts liés à l'égalité des sexes a été mis en évidence par les ONG qui ont pris

part à la formation de l'IWID. Cela étant, l'IWID a publié un glossaire sur l'égalité des sexes qui apporte une réelle contribution à la pensée féministe. Pour en élargir la portée, il a été mis en ligne sous la forme d'un dossier multimédia sur l'égalité des sexes.

Doob, documentaire sur les droits fonciers et le déplacement : ce documentaire traite de la réinstallation et de la réadaptation de la population de l'État du Madhya Pradesh qui a été touchée par le chantier du barrage de Sardar Sarovar. Il contient les témoignages de personnes qui ont été contraintes à quitter leur terre natale sur différents aspects du programme de réinstallation organisé par l'État. Il vise également les problèmes particuliers rencontrés par les femmes dans leur réadaptation. Le documentaire, en anglais, dure 37 minutes.

4. Mouvement international de la réconciliation

(Statut consultatif spécial accordé en 1979)

I. Introduction

Le Mouvement international de la réconciliation (MIR) est un mouvement œcuménique international réunissant des femmes et des hommes qui ont fait de la non-violence active leur mode de vie et un instrument au service du changement politique, social et économique. Fondé en 1919, le MIR a des antennes, des groupes et des filiales dans plus de 40 pays du monde et un secrétariat international aux Pays-Bas. Ses activités en faveur de la réconciliation, de la consolidation de la paix et du règlement des conflits bénéficient du soutien de son personnel international et de représentants des Nations Unies, et sont conduites en coopération avec son réseau d'antennes et de filiales. Depuis 2003, le MIR a étendu son rayonnement en nouant des contacts avec des communautés religieuses et, plus particulièrement, avec des groupes de femmes dans les zones de conflit d'Afrique et d'Asie.

II. Contribution du MIR aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

Le MIR a des représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, à Genève et à Vienne. Ils participent régulièrement aux conférences et réunions des organes de l'ONU en apportant des témoignages et des compétences provenant de différents contextes régionaux, en mettant l'accent sur des alternatives non violentes dans le domaine des droits de l'homme, du développement et du désarmement et en transmettant au réseau mondial du MIR des informations sur les activités de l'ONU. De 2003 à 2006, le MIR a contribué à promouvoir un certain nombre d'initiatives des Nations Unies, notamment la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010) et la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, ce qui s'est reflété dans les activités des programmes essentiels qu'il mène dans les domaines de l'éducation non violente et de la participation des femmes à l'instauration de la paix. Le MIR a également participé aux travaux de la Commission des droits de l'homme, de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme ainsi qu'aux réunions préparatoires des conférences des Nations Unies (en particulier concernant le Traité sur la non-prolifération nucléaire).

i) Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et aux grandes conférences et réunions des Nations Unies (la liste ci-dessous n'est pas exhaustive)

1. Soixantième session de la Commission des droits de l'homme, 15 mars-23 avril 2004, Genève. Le MIR a soumis un exposé écrit sur la question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales où que ce soit, au titre du point 9 de l'ordre du jour provisoire. Il a également présenté un exposé écrit sur le thème de l'objection de conscience, au titre du point 11 g).

2. Soixante et unième session de la Commission des droits de l'homme, 14 mars-22 avril 2005, Genève. Au titre du point 17 de l'ordre du jour (promotion et

protection des droits de l'homme), le MIR a fait un exposé oral sur la question de la condamnation à mort des objecteurs de conscience au service militaire.

3. Cinquante-septième session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, 25 juillet-12 août 2005, Genève. Le MIR a fait un exposé oral sur la condamnation des témoins de Jéhovah pour objection de conscience en République de Corée et dans d'autres pays, au titre du point 2 de l'ordre du jour (Violations des droits de l'homme dans tous les pays).

4. Soixante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme, 15-27 mars 2006, Genève. Le MIR a participé à l'élaboration et à la présentation de la déclaration des ONG à la dernière session de la Commission.

ii) Coopération avec les organes et les institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain et aux sièges

Le MIR a continué de distribuer le Manifeste 2000 pour une culture de la paix et de la non-violence (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) parmi les ONG internationales et dans son propre réseau mondial. Ses antennes et filiales ont contribué à la célébration de l'Année internationale de la culture de la paix proclamée par l'UNESCO en mettant ce thème à l'honneur lors de réunions nationales et régionales ainsi qu'au moyen de campagnes de publicité et dans des matériels didactiques et des modules de formation. Sur ce thème, le MIR a également pris part au quatrième Forum organisé à Paris par la Coordination française pour la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence sur la non-violence à l'école.

iii) Activités conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement

- Objectif 3. Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes

1. En 2004, 2005 et 2006, le programme du MIR sur la participation des femmes à l'instauration de la paix a dispensé une formation d'instructeur à une quinzaine de femmes du monde entier, l'égalité des sexes et la non violence étant les principaux thèmes abordés.

2. En 2004-2005, ce programme a financé 33 cours de formation à l'égalité des sexes et à la non-violence organisés dans 13 pays de cinq continents, auxquels ont participé 749 femmes et 307 hommes (soit un total de 1 056 participants).

III. Autres activités pertinentes

i) Mesures destinées à donner effet aux résolutions de l'ONU

1. Le MIR a participé activement à la promotion de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010), aux niveaux régional et national. Ses antennes ont contribué pour une large part à l'établissement d'une coalition internationale d'ONG nationales et internationales appuyant la Décennie. La Coalition internationale pour la Décennie poursuit son étroite collaboration avec le programme de l'UNESCO pour une culture de la paix. L'un des principaux objectifs de la Coalition dans le contexte de la Décennie est d'élaborer à l'intention des écoles du monde entier des programmes d'éducation à la paix. Le projet le plus récent mené par le MIR dans ce

domaine vise à mettre au point des stratégies efficaces de prévention de la violence dans les jardins d'enfants et bénéficie d'une subvention de la Commission européenne.

2. Dans le cadre de son programme sur la participation des femmes à l'instauration de la paix, le MIR contribue activement à donner effet à la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité en formant des femmes au règlement non violent des conflits. Outre qu'il intègre la résolution 1325 dans toutes ses formations, le programme du MIR sur les femmes et l'instauration de la paix en promeut les objectifs lors de toutes les rencontres publiques qu'il organise.

**ii) Consultation et coopération avec des responsables
du Secrétariat de l'ONU**

Le MIR est membre de plusieurs comités d'ONG sises à New York et à Genève qui entretiennent des relations de travail avec différents bureaux et responsables de l'ONU. On peut citer en particulier, à New York, les groupes de travail des ONG sur Israël et la Palestine et leur groupe de travail sur l'Iraq et, à Genève, le Comité des ONG sur la liberté de religion et de conscience. Ces instances ont joué un rôle important en mobilisant et en exprimant le soutien des ONG en faveur d'initiatives des Nations Unies dans ces domaines spécifiques et en concourant aux préparatifs de conférences telles que la Conférence annuelle des ONG organisée par le Département de l'information.

5. Shimin Gaikou Centre (Centre diplomatique des citoyens pour les droits des autochtones)

(Statut consultatif spécial accordé en 1999)

I. Introduction

Le Centre Shimin Gaikou (Centre diplomatique des citoyens pour les droits des autochtones) est une ONG qui, depuis sa création en 1982, se consacre aux droits de l'homme et s'intéresse aux mouvements de protection et de promotion des droits des autochtones. Il s'inspire des principes de la Charte des Nations Unies touchant la coopération internationale, la paix et les droits de l'homme. Le Centre a eu l'honneur de se voir accorder le statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social en 1999. Le présent rapport est le deuxième rapport quadriennal qu'il présente à l'ONU. Le statut consultatif spécial a été très utile au Centre car il lui a permis de renforcer ses activités de protection et de promotion des droits de l'homme à l'échelon mondial. Sa structure exécutive financière est restée pratiquement inchangée depuis quatre ans. Bien qu'il soit ouvert à tous sans considération de frontière, les membres de son comité exécutif sont japonais car, en raison de contraintes budgétaires, le Centre n'a pas d'antennes ni de filiales à l'étranger. Malgré ses ressources limitées, le Centre a établi des liens de coopération avec d'autres ONG internationales et des associations d'autochtones. Son financement est essentiellement assuré par les cotisations des 320 simples particuliers qui en sont membres. La part du budget ainsi financée représentait 95 % en 2003, 99 % en 2004, 98 % en 2005 et 99 % en 2006. Le Comité exécutif évalue chaque année la stabilité financière du Centre et a conclu que celui-ci disposait d'une assise financière solide et que ses activités contribuaient à renforcer les droits fondamentaux des autochtones, conformément à la Charte des Nations Unies et aux directives du Conseil économique et social.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'ONU

i) Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et aux grandes conférences et réunions des Nations Unies

2003

- Des représentants ont assisté à la deuxième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, qui s'est tenue du 12 au 23 mai à New York.
- Le Président a assisté à la réunion d'experts internationaux organisée les 4 et 5 juin à Osaka (Japon) par l'UNESCO sur le renforcement de la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.
- Des représentants ont assisté à la vingt et unième session du Groupe de travail sur les peuples autochtones, qui s'est tenue du 21 au 25 juillet à Genève.
- Un représentant a assisté à la neuvième session du Groupe de travail intersessions à composition non limitée chargé d'élaborer un projet de

déclaration sur les droits des peuples autochtones, qui s'est tenue du 15 au 26 septembre à Genève.

2004

- Le Président a assisté à la soixantième session de la Commission des droits de l'homme, qui s'est tenue du 18 mars au 29 avril à Genève.
- Des représentants ont assisté à la vingt-deuxième session du Groupe de travail sur les peuples autochtones, qui s'est tenue du 19 au 23 juillet à Genève.
- Des représentants ont assisté à la dixième session du Groupe de travail intersessions à composition non limitée chargé d'élaborer un projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones, qui s'est tenue du 13 au 24 septembre et du 29 novembre au 3 décembre à Genève.

2005

- Un représentant a assisté à la soixante et unième session de la Commission des droits de l'homme, qui s'est tenue du 13 mars au 22 avril à Genève.
- Des représentants ont assisté à la quatrième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, qui s'est tenue du 16 au 27 mai à New York.
- Des représentants ont assisté à la vingt-troisième session du Groupe de travail sur les peuples autochtones, qui s'est tenue du 18 au 22 juillet à Genève.
- Des représentants ont assisté à la onzième session du Groupe de travail intersessions à composition non limitée chargé d'élaborer un projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones, qui s'est tenue du 5 au 16 décembre à Genève.

2006

- Des représentants ont assisté à la cinquième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, qui s'est tenue du 15 au 27 mai à New York.

ii) **Coopération avec les organes et les institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain et aux sièges**

- Le Centre a organisé la consultation avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme qui s'est tenue le 8 novembre 2004 à Tokyo. (La réunion était organisée par le International Human Rights Network, dont le Centre Shimin Gaikou est l'un des principaux membres.)
- Le Centre, en qualité de membre du réseau des ONG japonaises sur la réforme de l'ONU, a soumis au Service de liaison avec les organisations non gouvernementales une proposition conjointe des ONG sur la réforme de l'ONU, en réponse à l'invitation faite à cet égard par le Président de l'Assemblée générale le 28 juin 2005.
- Le Centre, en coopération avec le Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme (MIDRA), a prêté son concours lors de la visite officielle au Japon du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination

raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, qui a eu lieu du 3 au 11 juillet 2005. (Voir document E/CN.4/2006/16/Add.2 du 24 janvier 2006.)

- Le Centre a organisé le deuxième forum public sur la réforme de l'ONU, qui s'est tenu le 2 février 2006 à Tokyo avec le Ministère japonais des affaires étrangères et en coopération avec le Centre d'information des Nations Unies au Japon.
- Le Centre, en coopération avec le MIDRA, a prêté son concours lors de la visite informelle au Japon du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, qui a eu lieu du 13 au 18 mai 2006 (voir A/61/335).

iii) Initiatives prises par l'organisation à l'appui des objectifs de développement convenus au niveau international

2003

- Le Centre a organisé la réunion stratégique interne sur les progrès du Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de déclaration qui s'est tenue le 11 janvier à Tokyo.
- Un représentant a assisté à la réunion stratégique des peuples autochtones d'Asie organisée par l'ONU à Katmandou (Népal) du 26 au 29 janvier.
- Un représentant a assisté à la réunion stratégique des peuples autochtones d'Asie organisée par l'ONU à Chiang Mai (Thaïlande) du 3 au 9 août.
- Le Centre a organisé la réunion stratégique interne sur les progrès du Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de déclaration qui s'est tenue le 10 octobre à Tokyo.

2004

- Un représentant a assisté à la réunion stratégique des peuples autochtones d'Asie qui s'est tenue du 6 au 10 janvier à Bangkok.
- Le Centre a organisé une réunion en faveur du dialogue entre les peuples autochtones d'Asie et les gouvernements le 30 novembre à Genève.
- Le Centre a organisé le 18 décembre à Tokyo un colloque sur les progrès du Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de déclaration, en coopération avec la Coalition des citoyens japonais pour la Décennie internationale des peuples autochtones.

2005

- Le Centre a participé à l'organisation du premier forum public sur la réforme de l'ONU qui s'est tenu le 30 août à Tokyo. (Le forum a été organisé par le réseau des ONG japonaises sur la réforme de l'ONU et le Ministère japonais des affaires étrangères. Le réseau des ONG japonaises en comprend trois, à savoir le Centre Shimin Gaikou, Peace Boat et le Centre des volontaires internationaux du Japon.)

2006

- Un représentant a assisté à l'atelier sur le concept des peuples autochtones en Asie organisé par le Pacte pour les peuples autochtones asiatiques du 1^{er} au 3 mars à Chiang Mai (Thaïlande).
 - Un représentant a assisté à la réunion préparatoire pour l'Instance permanente sur les questions autochtones tenue du 6 au 10 avril à Pelabuhan Latu (Indonésie) par le Pacte pour les peuples autochtones asiatiques.
 - Le Centre a organisé l'atelier sur la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones qui s'est tenu les 25 et 26 mars à Tokyo.
 - Le Centre a organisé le colloque spécial sur la réforme de l'ONU et les peuples autochtones qui s'est tenu le 3 juin à Tokyo.
 - Le Centre a participé à l'organisation du troisième forum public sur la réforme de l'ONU le 25 juillet à Tokyo. (Le forum a été organisé par le réseau des ONG japonaises sur la réforme de l'ONU et le Ministère japonais des affaires étrangères. Le Centre Shimin Gaikou est membre de ce réseau.)
-